51e Année - N° 3637 - Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 15 JUILLET 1939.

SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.

Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames (la ligne) 1,50
Commerciales (la ligne) 1,50

Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

SOUVENIRS

Au début de Juillet décédait à Paris M. Guyot de Villeneuve, ancien secrétaire d'ambassade et ancien député des Basses-Alpes. Il se retira de la politique très active pour devenir maire de la petite commune de Saint-Bonize, dans le Cher.

Ainsi finissent en sages les désabusés et se calment les plus ardents à la leçon des faits et au sain jugement des hommes.

Guyot de Villeneuve, c'est toute une époque dans la troisième république, secouée par tant d'évènements, résistant à toutes les convulsions, sans encore, il faut l'avouer, être simplement la République et moins encore la démocratie, non la démagogie, mais le gouvernement des meilleurs au profit de tous.

De temps en temps, il y a sur notre sol une poussée de « nationalisme », prétendu supérieur à l'ordinaire et raisonnable amour de tout Français pour son pays. Se lèvent donc de super-Français revendiquant, on ne sait quels titres pour créer de l'agitation. Il se trouve parmi eux de convaincus, qu'il convient de respecter jusque dans leurs exagérations, tel un Déroulède ; tout, d'ailleurs le prédisposait à emboucher « le clairon ». Il fut officier à Mont-Dauphin et data d'Embrun plusieurs de ses couplets qu'on nous apprenait à l'école.

Après l'affaire Boulanger, l'affaire Dreyfus, l'affaire des fiches, qui fit succomber le ministère Combes, par le sectarisme de son ministre de la guerre, le fameux général André. Ce ministre avait eu la singulière idée de dépister et de mettre à l'index les officiers suspects ou douteux en matière de républicanisme et, en particulier, ceux fréquentant les offices religieux.

Il demanda donc ou Grand-Orient, étant lui-même gradé dans la franc-maçonnerie de faire établir des fiches dans tous les régiments de France. Ce devaient être des renseignements secrets. Mais un employé chez le Grand Architecte se fit acheter par de plus malins, et, dérobant une partie des fiches les leur vendit. S'ouvrit aussitôt une violente campagne contre « la délation dans l'armée », et avec elle un mouvement politique contre le régime. On voulait laïciser l'armée ; on aboutit à résultat contraire.

Il faut toujours mépriser, d'où qu'ils viennent les bas procédés policiers, les délateurs, les sectaires. A chacun de penser à sa guise, sous seule condition de ne pas brimer ni gêner son voisin.

Comme il arrive en pareilles circonstances, et celà se renouvelle, que le soulèvement ou les espoirs viennent de droite ou de gauche, le parti « Nationaliste » lança partout des candidatures. Guyot de Villeneuve, qui joua rôle de premier plan dans l'affaire des fiches, s'achemina vers nos Alpes ; nanti de pas mal d'argent, favorisé par la maladresse des collaborateurs de Combes, il n'eut pas de peine à réussir. Chez nous on déteste les louches manigances. Les fiches faillirent ficher tout à bas.

De l'autre côté de la barricade, nous eûmes le citoyen Hubbard, que Digne dota d'une conduite de Grenoble, dont je possède une curieuse photographie. Il y eut de Castellane Andrieux, j'en passe, plus tard, à Sisteron, Joly, etc... Que d'étrangers! **que de bateleurs, de menteurs ayant jeté le discrédit sur notre contrée.** Elle s'est ressaisie, puisque les Basses-Alpes s'honorent maintenant d'avoir choisi de bons vrais Alpins, portant au cœur la terre natale.

Puissent les Hautes-Alpes suivre leur exemple et se libérer des ventres dorés, exploitant la crédulité des uns et la soi-disant misère des autres : *Les Alpes aux Alpins* !

Bien que Joly n'eut rien à faire avec les fiches, je crois qu'à Grenoble, un des principaux agents de la Société d'assurances qu'il dirigeait y prit part active. Il opérait surtout dans les bataillons des chasseurs, où il était sous-officier et par surcroit bien noté !

Voici curieuse manière avec laquelle on établissait ces révélations j'en parle en connaissance de cause, après découverte.

Un matin je lus dans *Le Figaro,* la fiche concernant un de mes amis, le commandant Blazer, devenu général de division et l'un des héros de la guerre. Aucun officier n'était autant que lui, très aimé de ses hommes, aucun esprit n'était plus libéral, ni tout à son service, sans se mêler en quoi que ce soit de politique et autres foutaises. Partout où il passa : Grenoble, Embrun, Chambéry, son souvenir demeure aussi bien chez ses anciens chasseurs alpins que dans le cœur des populations. Clovis Hugues a écrit de lui, dans son roman : *Le Temps des Cerises,* qu'il était non le chef, mais le père de ses soldats. C'était exact.

Il appartenait à la religion protestante, originaire de Montbéliard, et ne fréquentait guère le temple. Or, voici ce que mentionnait sa fiche : « Officier mondain, clérical, régulier aux offices de l'église, réactionnaire, etc... »

Le général Blazer n'était absolument rien de tout cela — se suffisant d'être un grand soldat, sans reproche.

Vous pensez si je bondis devant ces mensonges et cette lâcheté. Les officiers ayant reçu l'ordre de se taire, on titra l'armée de « grande silencieuse ». Le devoir dictait ma conduite ; je devins farouche quand il s'agit de pratiquer l'amitié, de défendre ceux que j'estime.

Ayant appris où demeurait le collectionneur et l'expéditeur des fiches de la région grenobloise, je me rendis auprès de ce triste individu. Il exerçait profession de notaire et portait je ne sais quels insignes supérieurs aux triangulaires tenues, ni quel maillet lui valait la présidence

Le péteux se défendit mal de l'accusation, malgré preuves sous ses yeux. Je lui dis simplement : « Mon ami, ignore tout de ma démarche, j'exige des explications et des rectifications signées de vous, sinon... »

Le malheureux, il comptait la cinquantaine, bredouilla un vague refus ; alors je lui passai ma carte sous forme d'une maitresse giffle, comme en administre un montagnard de 25 ans, mon âge d'or de cette journée.

J'attendis en vain les témoins de l'exécuté. Il a quitté ce monde, depuis des lustres, son nom sombra dans le mépris, paix à sa mémoire ; il faut excuser les pauvres d'esprit.

« Les amis, disait Alphonse Karr, **c'est une famille que l'on s'est choisie ». Il faut défendre cette famille** comme celle de sa maison, comme celle de son pays natal. Il n'y a là qu'un naturel sentiment pour qui ne craint rien et exprime sa sincère affection.

Voilà ce qu'a remis en souvenir le départ de Guyot de Villeneuve, que je n'ai jamais vu. Par contre je vous conterai de plaisantes anecdotes sur une personnalité d'autre plan supérieur que je rencontrais toujours avec plaisir, M. Andrieux, lui aussi, député des Basses-Alpes.

Nous parlerons également, pour nous en divertir, de la fameuse campagne du marquis de Castellane, ayant eu l'occasion de m'en amuser durant sa comédie.

Pour les jours de vacances, il est bon de flâner dans le passé, sans espoir d'améliorer l'avenir, pour simplement se distraire un brin.

Emile ROUX-PARASSAC.

P. S. — A bientôt, bref historique de la Société des Bas-Alpins à Paris.

APRÈS IPHIGÉNIE

MOUVEMENT DES ENTREES

Populaires à 8 frs : 401 places vendues, soit 3.208 frs
Tribune Est à 16 frs : 263 places vendues, soit 4.208 frs
Deuxièmes à 22 frs : 120 places vendues, soit 2.640 frs
Premières à 26 frs : 184 places vendues, soit 4.784 frs
Totaux :
Nombre de spectateurs payants : 968. — Recettes : 14.838 frs

Nombre de places données :

Populaires	30
Tribune Est	28
Deuxièmes	142
Premières	107
Buvettes	12

Total des places données : 319 soit près du tiers des payants. Chiffre moindre que d'ordinaire mais excessif encore.

Entrées du personnel : artistes de la troupe, musiciens, figurants et figurantes, guichetiers, contrôleurs, placiers, vendeuses de programme, 62. Total des personnes présentes: 1349.

J'étais assuré contre la pluie pour 26.000 francs. J'ai déjà payé 27.000 frs dont 8 °/o de droits d'auteur sur IPHIGENIE, sur la recette brute, somme qui je l'espère, sera diminuée (versé 1.163 frs 80). Il me reste à payer une affiche et la patente, 925 francs. J'ai payé la taxe d'Etat. Je perdrai 14.000 francs environ. Je donnerai le détail. On comprendra que dans ces conditions je doive cesser cet effort. J'avais perdu 13.000 francs l'an dernier. Me voici avec un nouveau déficit de 14.000 francs environ. Il est logique de s'arrêter. Je remercie la ville de m'avoir fait une confiance que je pense ne pas avoir déçue et tous ceux qui m'ont aidé. Le souvenir de belles heures qui maintenant sont au passé vivra en moi, comme je me plais à espérer qu'elle vivront dans la mémoire de tous ceux qui les connurent. Je souhaite à mes successeurs plus de chance et plus d'habileté. Je conserverai la gratitude due à tous ceux qui comprirent et aidèrent mon effort. Et au surplus, comment oublier Sisteron ?

MARCEL PROVENCE,
Ancien Directeur
de la Citadelle de Sisteron.

HISTOIRE LOCALE

HISTOIRE DE LA CITADELLE

Rien de plus attachant que le passé de notre Citadelle qui se confond pendant de longs siècles avec l'histoire de notre petite ville. Rien de plus obscur aussi puisqu'il faut arriver à l'année 1070 pour trouver la première mention d'un château à Sisteron.

Mais avant cette époque, sous les Voconces, puis sous la domination romaine et enfin au moment des invasions barbares, le rocher dut toujours être fortifié.

Mais voici le XIe siècle, la féodalité toute puissante s'organise au milieu des luttes intestines. Sisteron désormais ville du comté de Forcalquier, allait devenir en 1202, la source d'une guerre sans merci que se livrent le comté de Provence et de Forcalquier.

Quelques années plus tard, un peu avant 1257, le château est entièrement détruit à l'occasion d'une révolte contre les juifs. Mais voici qu'en 1358, la forteresse relevée de ses ruines se prépare à résister contre les bandes armées conduites par Arnaud de Cervoles.

Et ainsi jusqu'à la fin du XIVe siècle des alertes successives maintiennent la place « sur ce qui-vive continuel qui était le train de sa vie normale ».

Au XVe siècle cependant, la forteresse a quelque peu retrouvé son calme. Et jusque vers 1560 même aucun fait saillant ne vient marquer l'histoire de notre Citadelle. Mais en 1562, le pays tout entier est déchiré par les guerres de religion.

Sommerives, à la tête de l'armée catholique, assiège par deux fois son propre père, le comte de Tende, qui s'est retranché dans la place avec les protestants. Echouant dans cette première tentative, il revient à l'assaut et enlève la place après que la garnison et la population eussent fui la nuit et à la faveur d'un orage. Glorieux exode à travers les montagnes, les Sisteronnais allèrent finalement se réfugier à Lyon.

En 1568, nouveau siège épuisant qui ne dure pas moins de quatre mois. Enfin la place après un nouvel édit de pacification, se rendit au roi de France. Les fortifications se trouvaient, après tous ces assauts, dans un grand délabrement. Aussi le gouverneur, comprenant l'importance d'une telle position militaire prescrivit de fortifier le château de telle sorte qu'il put servir comme de « rocque au dit lieu ». La Citadelle reconstruite en grande partie gardera désormais cette porte de la Provence ouverte sur le Dauphiné. Elle la gardera même si bien qu'au retour de l'Ile d'Elbe, Napoléon put croire un moment qu'elle allait mettre un terme à sa fabuleuse chevauchée.

Du château médiéval, il reste une partie du chemin de ronde et la chapelle gothique du XVe siècle qui est actuellement l'objet d'une restauration éclairée du ministère des beaux-arts. Le reste des fortifications est dans l'ensemble l'œuvre de Jean Errard, premier ingénieur du roi Henri IV et précurseur de Vauban. Vers le milieu du siècle dernier on procéda encore à d'importants travaux pour en compléter et renouveller le système défensif et c'est de cette époque que date le magnifique escalier souterrain creusé à vif dans l'antique rocher.

Aujourd'hui notre Citadelle a, depuis la guerre où elle servit de dépôt de prisonniers, perdu toute valeur militaire. Mais elle demeure toujours aussi fière, aussi pitorresque qu'aux siècles passés. Son couronnement prestigieux, sa silhouette hardie penchée sur la Durance avec ses guérites aériennes qui semblent défier l'abîme, demeurent le plus beau joyau de notre Haute-Provence.

Son passé historique, son théâtre de plein air, la vue inoubliable que l'on embrasse du haut du donjon que peuple encore le souvenir de Casimir de Pologne, tout en notre Citadelle, attire l'attention du visiteur qui ne peut oublier la vision magnifique de sa grandiose silhouette.

PIERRE COLOMB.

FÊTE de la Lavande à Digne

Dans tous les milieux, la fête de la Lavande qui aura lieu à Digne, le Dimanche 30 Juillet, est le sujet des conversations.

Cette manifestation suscite très justement un intérêt dépassant le cadre des festivités ordinaires.

Tant par son originalité que par le sens qu'il en exprimera, le « Corso fleuri de Lavande » qui se déroulera sous l'ombre verte et fraiche des magnifiques platanes du Boulevard Gassendi, amènera de tous les points du département et de plus loin encore, un grand nombre de visiteurs. Et nous pouvons assurer à ceux qui nous feront l'honneur de nous venir voir qu'ils ne seront pas déçus.

Après le corso, se placera dans la soirée, l'arrivée d'une course cycliste importante, dont l'organisation poursuivie en dehors du Comité par d'autres groupements, coïncidera de la manière la plus heureuse avec les fêtes de la Lavande.

Les sportifs seront donc là aussi.

Et puis, aux côtés de bien d'autres attractions sera le vaillant et sympathique « Quadrille de Sisteron » que dirige Madame Massot-Devèze, animatrice des manifestations Provençales en Vallée Durançole.

Tous les Bas-Alpins qui connaissent l'entrain de ces aimables « dansaïres » seront heureux de les voir évoluer de nouveau sur les bords de la Bléone.

Entre tant d'autres choses, il y aura encore un concours de vitrines et de balcons, décorés et fleuris, sur le thème de la Lavande, mais en lequel toutes fantaisies et ingéniosités pourront se donner libre cours.

© VILLE DE SISTERON

Chambre de Commerce

des Basses-Alpes

La Chambre de Commerce de Digne et des Basses-Alpes a tenu dernièrement à son siège, Boulevard Gassendi, sa réunion habituelle trimestrielle sous la présidence de M. Marcel Chaumeton.

M. Emile Eyriès, Président honoraire a participé à une partie des travaux.

17 membres titulaires ou correspondants étaient présents.

Suppression des trains de voyageurs entre Pertuis et Veynes.

La Chambre de Commerce entend un exposé de son Président et des plaintes formulées auprès de la S. N. C. F. tant sur la mise en vigueur depuis le 15 Mai de nouveaux horaires, que sur la suppression des trains omnibus et des trains de marchandises.

La Chambre est unanime pour protester au nom des commerçants et des usagers de la voie ferrée de cette situation qui est par trop préjudiciable aux intérêts des populations agricoles et commerciales du pays.

Elle charge son Président de poursuivre tous ses efforts de concert avec le Président de la Chambre d'Agriculture pour arriver au rétablissement de certaines correspondances ferroviaires indispensables.

Unité électorale entre les Basses et les Hautes-Alpes.

Il est donné lecture des réponses de MM. les Parlementaires au sujet du vœu commun émis par les Assemblées des Basses-Alpes et Hautes-Alpes en vue de la création d'une unité électorale pour les deux départements.

La Chambre retient sur cette question les commentaires précis de son Président dont il est retenu les conclusions suivantes :

La grave erreur, dans la mentalité électorale, est de considérer le principe majoritaire comme l'expression la plus pure de la condition économique du Citoyen.

Principe idéologique, qui pour être exact, nécessiterait pour chaque individu, égalité de vie et de moyens d'existence dans un milieu homogène sur tous les points du territoire.

Condition impossible à réaliser.

En effet, la situation des populations rurales, comparée à celle des travailleurs de la banlieue parisienne est loin de pouvoir être mise en parallèle, pas plus d'ailleurs que leurs besoins respectifs.

Lorsque la France fut divisée en 90 Départements d'à peu près même superficie, il avait été donné aux Départements populeux, tout comme à ceux qui l'étaient moins, une représentation parlementaire sensiblement égale.

Sage mesure qui tenait compte de la nature du sol et non de la densité de la population. Nous sommes de ce fait : Département des Basses-Alpes et non des Bas-Alpins.

Les Départements moins favorisés par la nature et partant moins riches, ayant des parlementaires plus nombreux dans la représentation nationale, pouvaient ainsi faire mieux connaitre leurs besoins et faire défendre leurs intérêts.

Sous l'impulsion des grandes agglomérations, cette représentation des Départements pauvres a été progressivement réduite et, si l'on en juge par les dispositions projetées, elle tend en fait à disparaitre.

Taxe d'armement.

La Chambre de Commerce avait émis le vœu que la taxe d'armement en ce qui concerne les opérations de vente, de commissions ou de courtage, soit remplacée par une majoration de la taxe unique à la production dont le taux serait établi proportionnellement à celle frappant momentanément tous les produits.

M. le Président donne connaissance de la correspondance échangée avec la XIe Région Economique à ce sujet.

Il faut remarquer que le petit commerce a lutté pour obtenir la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et que la demande de la Chambre de Commerce pour l'application plus souple de la taxe d'armement tout en donnant au Trésor le même rendement, était demandée.

Conseil National Economique.

M. Chaumeton donne lecture à la Chambre des réponses faites par lui aux questionnaires du C. N. Economique :

a) à l'organisation professionnelle,
b) sur les ententes professionnelles.

La Chambre approuve pleinement les suggestions apportées par son Président.

Vœu.

La Chambre fait sien le vœu émis par la Chambre de Commerce de Paris concernant le renouvellement des baux de locaux à usage Commercial et Industriel.

Comptes financiers de 1937 et Budget de 1940.

M. Bœuf Charles, Trésorier, soumet à la Chambre, qui l'approuve les comptes financiers de l'année 1938.

La Chambre adopte le rapport de sa Commission des finances présenté par M. Rippert Louis.

Elle adopte le projet de budget de 1940 qui prévoit en plus des dépenses annuelles de fonctionnement de sérieux encouragements aux diverses associations à caractère départementaux et régional (Union des Syndicats d'Initiative, Aéro-Club, Ski-Club Bas-Alpin, Société Hippique, etc...) au Comité de propagande du Film « Le Pays Bas-Alpin ».

Questions Diverses.

La Chambre donne enfin son avis motivé en application du décret-loi du 12 Novembre 1938 au sujet de diverses demandes de cartes d'identités de Commerçants étrangers.

De même, avis est donné au Ministère du Commerce sur diverses demandes de naturalisation.

Pour nos Alpes

La Phonotèque Nationale et le Musée de la Parole de l'Université de Paris entreprennent, dans la région des Alpes de Provence, une croisière phonographique d'enregistrement de folklore destinés aux archives de la science et de la culture française.

Vu, à la fois, le temps limité et les crédits restreints dont dispose, pour cette si intéressante prospection, notre seul laboratoire phonographique d'Etat, il est nécessaire de tout bien régler par avance, grâce à la bonne volonté et à l'excellente collaboration de nos populations méridionales.

La prospection sera dirigée par M. Roger Dévigne, officier de la Légion d'Honneur, Directeur de la Phonothèque Nationale et du Musée de la Parole, assisté et guidé par M. Marcel Provence, qu'il est superflu de présenter dans nos régions provençales et alpines, ainsi que par les spécialistes indispensables.

Cette prospection, purement scientifique et culturelle, ne poursuivant pas des fins commerciales, mais folkloriques et nationales, fait appel à la collaboration bénévole de tous pour léguer à l'avenir ce monument de nos traditions provençales et alpines.

Bien entendu, des exemplaires de la collection phonographique ainsi recueillie et destinée aux établissements scientifiques ci-dessus nommés seront remis aux Musées locaux et aux organisations folkloriques, de même qu'il en sera réservé un exemplaire pour le Musée des Arts et Traditions Populaires de Paris.

Tous ceux qui peuvent donner des indications exactes sur les enregistrements à réaliser sont priés de bien vouloir écrire à M. Roger Dévigne, Directeur de la Phonothèque Nationale, 19, rue des Bernardins, Paris (Ve) et de se mettre en outre, en rapport avec M. Marcel Provence, Pavillon Paul Cézanne, à Aix-en-Provence.

Il faut que nos régions provençales et alpines tiennent à honneur et à gloire de faire de cette prospection unique en son genre un modèle que n'auront plus qu'à suivre toutes nos autres régions françaises.

A LOUER :

Grand Local

pouvant servir de Magasin, d'Atelier ou d'Entrepôt, situé Place de la Mairie.

S'adresser au Bureau du Journal.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

AVIS TRES IMPORTANT

Les joueurs de foot-ball sont priés de rapporter leur maillot dans le plus bref délai chez M. Léon Durbesson qui enregistrera les rentrées.

Les joueuses de basket-ball devront rapporter le leur chez Madame Icard.

D'autre part les commerçants qui auraient des factures concernant le Sisteron-Vélo, sont avisés qu'ils n'ont plus que 15 jours à dater d'aujourd'hui pour présenter leur note à M. Chautard Armand, trésorier intérimaire.

Chambre d'Agriculture des Basses-Alpes

Le Bureau de la Chambre d'Agricultuure des Basses-Alpes s'est réuni à Digne le 1er Juillet 1939, à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Tartanson.

Etaient présents : MM. Maurel, Autran (Vice-Présidents), Martin-Bret et Arnaud Raoul.

Le Bureau examine la situation grave résultant de la fermeture de certaines gares de la ligne Veynes-Pertuis au trafic des voyageurs et du remplacement des trains omnibus par des autocars. Il constate qu'il en résulte d'une part les plus graves inconvénients pour les populations des localités qui, faute de correspondance ne sont plus pratiquement desservies et que, d'autre part, les transports de messageries en G. V. subissent dans tous les sens un retard de 24 heures, ce qui est catastrophique, à cette époque de l'année, pour l'expédition des denrées périssables (légumes frais, wagons de pommes de terre, viandes abattues, lait, etc...) Et faisant l'écho de ces plaintes qui s'élèvent de tous côtés, il demande instamment :

que les autorails s'arrêtent à la demande, dans les gares fermées au service des voyageurs ;

qu'un service messageries G. V. soit maintenu, qui rétablisse les relations rapides qui existaient antérieurement.

Le Bureau répondant à la demande de M. le Préfet donne son avis sur le taux moyen des salaires agricoles pendant le dernier trimestre 1938 et les deux premiers trimestres 1939.

M. le Président met le Bureau au courant de l'orientation prise par la Chambre d'Agriculture de la Drôme en vue de l'organisation professionnelle de la production et de la vente du tilleul. Le Bureau estime que si une délimitation doit intervenir et une appellation d'origine obtenue, l'ensemble du département des Basses-Alpes doit y être admis.

Enfin se faisant l'écho de l'émotion soulevée dans les milieux agricoles par les procès-verbaux dressés par l'Administration des C. I. contre certaines coopératives de blé pour vente au dessus du prix légal, alors que les prix pratiqués étaient entièrement justifiés par la qualité des blés vendus, le Bureau émet le vœu que le décret loi prévu pour l'amnistie de certains délits ou contraventions, comprennent tous ceux pouvant résulter de la règlementation en vigueur sur le régime du blé et ce, tant en ce qui concerne les amendes fiscales que les poursuites pénales.

Il demande en outre à l'Administion des C. I. pour pallier dans toute la mesure possible aux recouvrements résultant pour les producteurs de l'exigence d'acquits lors de la livraison des blés aux coopératives que celles-ci soient munies d'autant de carnets d'acquits qu'elles emploient de camionneurs.

En fin de séance, le Bureau confirme l'avis émis par la Chambre dans sa session de Mai, concernant le classement du lapin de garenne comme gibier.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Laiterie à louer

S'adresser au Bureau du Journal.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement de Forcalquier s'est réuni à la Sous-Préfecture pour la première partie de sa session de 1939.

Etaient présents : MM. Castor, Bonnefoy, Gondran Robert, Aillaud, Mollet, Esprit, Luc Avit, Curnier, Gondran Jean, Reynier, Maurel, Ollivier, Clément, Pomère, Barneaud, Pulvérail.

Absents : M. Lagarde (excusé) ; M. Ripert.

M. Ottaviani, Sous-Préfet, assiste à la séance ainsi que M. Duminy, Ingénieur Ordinaire des Ponts et Chaussées.

La séance ouverte, M. Ottaviani donne lecture du décret de convocation des Conseils d'Arrondissement du 5 Juin 1939, et invite M. Curnier, doyen d'âge, à prendre place au fauteuil présidentiel.

M. le Président invite, aussitôt après l'assemblée à élire son bureau pour 1939.

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

Président : M. Curnier ; Vice-Président : M. Aillaud ; Secrétaire : M. Castor.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Curnier, au nom du bureau réélu, remercie ses collègues de la nouvelle manifestation de sympathie et de confiance dont il vient d'être l'objet. Il adresse des souhaits de bienvenue à M. Ottaviani, Sous-Préfet de Forcalquier depuis le mois de Mars dernier, et félicite M. Chassaigne nommé Sous-Préfet de Saint-Girons, pour son avancement.

M. le Sous-Préfet remercie, à son tour, les membres du Conseil d'Arrondissement pour l'amabilité de leur accueil et les assure de son intention avec eux. Il félicite les membres du bureau pour leur réélection et veut voir dans cette expression de sympathie de leurs collègues, l'intention de l'assemblée de conserver à ses débats l'atmosphère de cordialité qui permet un travail intelligent et utile.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont déposées sur le bureau.

L'assemblée donne un avis favorable aux tarifs de rachat des prestations proposés par M. l'Ingénieur en Chef.

Différents vœux ont été ensuite émis par l'assemblée.

On demande

DES POSEURS DE VOIE.

S'adresser Gare de Sisteron.

CONSTRUISEZ ! ENTRETENEZ VOTRE MAISON !

Le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics et du Bâtiment des Basses-Alpes communique :

La Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics vient de publier une brochure de 32 pages sur les « Mesures tendant à encourager la construction et l'entretien des Immeubles ».

Cette brochure donne des renseignements très complets sur les bonifications d'intérêts, exonérations des droits de succession, allègements fiscaux, facilités nouvelles de crédit et autres avantages consentis par l'Etat.

Conçue dans un esprit très pratique, elle indique en même temps les formalités à accomplir pour bénéficier de chacune de ces mesures ainsi que l'importance des avantages consentis. Une série d'exemples chiffrés permet à cet égard de se faire une idée précise sur la solution la plus avantageuse à adopter dans chaque cas particulier.

Les tableaux, bilans et calculs qui y sont présentés seront d'une aide précieuse à tous ceux : propriétaires, architectes, entrepreneurs, qui désirent construire soit avec leurs capitaux personnels, soit avec des sommes empruntées.

L'ensemble, qui se complète d'une liste analytique des lois, décrets et arrêtés parus sur la question, a un caractère très différent de tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Cette brochure est en vente au siège du Syndicat, Chambre de Commerce de Digne, au prix de 5 francs l'exemplaire.

La distribution des Prix au Collège Paul Arène

La distribution solennelle des Prix aux élèves du Collège Paul Arène a eu lieu dans l'intimité, le Jeudi 13 Juillet.

Aux côtés de M. Pierre Marie-Cardine, principal, nous avons noté la présence de Mme Rousset, directrice de l'E. P. S. ; Mme Gaston Saury, professeur de science ; Mlle Bousquet, professeur d'allemand ; Mmes Audibert et Tron, institutrices détachées au Collège ; Mlle Castel, ancien professeur ; Mme Georges Martin ; de MM. Coullet, professeur d'histoire ; Vinciléoni, professeur d'italien ; Porcher, professeur de science ; Guidicelli, professeur de mathématiques ; Leca, professeur de lettres ; Rougier, professeur de dessin, de M. Audibert, ancien professeur, et les répétiteurs ; l'Association des Anciens Elèves était représentée par MM. Maxime Buès, vice-président ; Pierre Colomb, secrétaire ; Marcel Lieutier, trésorier, et M. le Commandant Jean Buès.

M. le Principal prend ensuite la parole. Dans une agréable causerie, il remercie tout d'abord ceux qui l'ont aidé dans sa lourde tâche d'administrateur du Collège, c'est-à-dire tous les professeurs ainsi que l'Association des Anciens Elèves, et rappelle aux jeunes élèves les bons conseils qui leur ont été donnés durant l'année scolaire écoulée.

Ce fut ensuite la lecture du palmarès et la distribution des récompenses.

Prix Offerts
par l'Association des Anciens Elèves du Collège Paul Arène

Prix de 100 frs offert à l'élève le plus méritant du Collège : Arnaud Lucien.

Prix d'internat : 50 francs : Meiffren Robert.

Prix d'application et de progrès, 50 francs : Daydé.

Prix (un livre) offert à l'élève ayant la plus forte moyenne de la classe : seconde : Martin Gustave ; troisième : Pons Maurice ; quatrième : Mlle Fournier ; cinquième : Gondre Maurice ; sixième : Gauthe-ron René.

Prix Gaston Beinet : 100 francs (composition française) : Achard Raymond.

Prix Maxime Buès, 100 frs, offert à l'élève ayant le mieux suivi les conseils de ses professeurs : Lieutier Raphael.

Prix H. Brunet, 50 frs, attribué au meilleur élève du second cycle en mathématiques : Paul Ludovic.

Prix Pierre Colomb, 50 frs, au meilleur élève en histoire : Pons Maurice.

Prix Marcel Lieutier offert au meilleur élève sportif : Borel Aimé.

Ont obtenu le Certificat d'Etudes Secondaires : Pons Maurice, Achard Raymond, Blanc Fernand, Dupuy Claude.

Aux entr'actes, le chœur mixte des Cigalouns de Canteperdrix, sous la direction de leur chef, se sont fait entendre dans les meilleurs morceaux de leur répertoire.

La lecture du palmarès finie, M. le principal termine en souhaitant à toute cette belle jeunesse d'heureuses vacances.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

FOIRE. — Après-demain, Lundi se tiendra dans notre ville, une des foires les plus importantes de l'année.

Ecole Primaire Supérieure. — Concours d'entrée à l'Ecole Normale. Résultats Définitifs :

Ecole Normale de Digne :
9 présentées, 4 admissibles.
Reçues : No 2, Mlle Suzette Audibert ; No 5, Mlle Aimée Moinier ; 1e supplémentaire : Mlle Laure Manderfeld.

Ecole Normale de Gap :
3 présentées, 2 admissibles.
Mlles Lucie Girard, Claire Dumas.

Ecole Normale d'Aix-en-Provence :
2 présentées. Reçue, No 2, Mlle Rosemonde Bouscarle.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

Consultation de Nourrissons. — La consultation est ouverte aujourd'hui, Samedi 15 Juillet 1939.

© VILLE DE SISTERON

Succès. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir le succès que vient de remporter Arnaud Lucien, reçu à la 1re partie du Baccalauréat avec mention « Assez bien ». Tous nos compliments pour ce beau succès et nos félicitations à ses dévoués professeurs.

DON. — A l'occasion de la paie du premier coupon de la retraite du Combattant, notre camarade Henri Brochier, de Mézien, a versé à la Caisse de l'Association des Mutilés et A. C. de notre Ville dont il est membre, la somme de 25 francs.

Merci à notre camarade Brochier.

AVIS

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, Monsieur BAROUX, photographe à DIGNE, se tiendra à la disposition de son estimée clientèle à son atelier, 3, Rue Droite, au 2e Etage, le Lundi Jour de Foire, de 9 heures à midi.

Union Mutuelle des Femmes de Sisteron. — L'Union Mutuelle des Femmes remercie la famille Silvy qui, à l'occasion du décès de leur mère, Madame Louise Silvy a fait don à la Société de 50 francs.

L'Union lui adresse ses sincères condoléances.

Conférence Familiale. — Dimanche 16 Juillet, à 15 heures, au Café Casino, sera fait une conférence par la Famille Sisteronnaise et les délégués des Alpes-Cévennes.

Sont priées d'y assister toutes les personnes que cette grande question d'actualité intéresse, particulièrement les pères, mères de famille et tous ceux qui ont charge d'enfants, soit de façon matérielle, éducative et morale.

Fête Scoute. — Quelle que soit la chapelle à laquelle nous appartenons, quelle que soit l'opinion politique qui nous anime, il faut convenir que la fête organisée par les Scouts Sisteronnais a pleinement réussie.

Pendant deux jours plus d'un millier de personnes se promenaient aux stands dressés dans le parc de Saint-Ursule et tenus par de jeunes demoiselles. Dans ce parc aux ombrages bienfaisants par cette période de canicule, toutes les opinions se croisaient en manifestant leur joie du succès de cette manifestation enfantine à laquelle prenait part l'excellente fanfare d'Aubagne qui, a plusieurs reprises a régalé les promeneurs par de beaux concerts.

Il faut féliciter les organisateurs de cette manifestation scoute qui a montré que cette jeunesse se prêtait à une discipline pour le succès de sa fête.

La Sirène. — Pour les besoins de la cause, si malheureusement elle se produisait, la Municipalité a fait l'acquisition d'une sirène d'alarme qu'elle a fait placer au donjon de la Citadelle.

Elle est actionnée électriquement de la Mairie ; elle fera entendre sa voix le jour et la nuit en cas d'alerte.

Au jour de son installation, les premiers essais, sans être concluants étaient cependant indicatifs ; étant à une distance d'un kilomètre environ de la ville, nous avons assez bien entendu son appel, mais nous présumons qu'à celle de 4 kms, sa sonorité devait être faible.

Depuis ces essais, des améliorations ont été apportées à son jeu et à son installation qui ont permis à sa voix d'avoir une portée plus étendue et un son plus strident.

Nous sommes donc nantis d'une sirène qui nous rappellera qu'un danger nous menace ou qu'un sinistre s'est produit. Nous aurons donc à vivre avec elle, elle rentre dans nos mœurs et fera partie de notre bagage matériel pendant les siècles à venir.

Villa Signavous

Deux Appartements A LOUER, meublés, pour la saison.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

Maison en ville

à côté du Café Moderne, pour magasin, ou famille.

A VENDRE EGALEMENT.

Propriété Signavous

S'adresser chez Me BUES, notaire ou Mercerie GUEYRARD.

Documentation Agricole. — Lundi 17 Juillet, de 10 à 15 heures, à Freds' Taverne, permanence de l'Union des Syndicats Agricoles des Alpes et Provence par un Délégué qui pourra donner tous renseignements sur les questions professionnelles et lois sociales en agriculture.

La Famille Bas-Alpine. — La Fédération départementale des Familles Nombreuses pour répondre à une question de multiples fois posée, au sujet des conditions et formalités à remplir pour obtenir la Médaille de la Famille Française, indique comme condition qu'il faut être mère française, de bonne moralité et mœurs.

Médaille de bronze, avoir ou avoir eu cinq enfants légitimes, simultanément vivants.

Médaille d'argent, huit enfants.

Médaille de Vermeil (dite or) dix enfants. Les enfants tués à l'ennemi ou décédé des suites de la guerre, sont assimilés aux enfants vivants.

Ce sont les seules conditions requises, il n'est nullement question d'âge, donc jamais trop vieille.

Formalités : Faire une demande au maire, si non proposée par la mairie, de sa résidence. Cette demande peut être faite par la mère intéressée ou tout autre personne avec son assentiment. En l'occurence les associations de Familles Nombreuses sont tout indiquées pour se substituer à leurs adhérents. Il ne saurait être trop recommandé de pas méconnaitre de demander cette distinction d'indiscutable mérite qui peut être ouvrira un jour des droits spéciaux, ni non plus d'adhérer aux Associations Familiales et assister aux réunions pour être renseignées et améliorer sa situation.

Le Président : C. BROUCHON.

MAIRIE D'ENTREPIERRES

AVIS

Monsieur le Maire de la Commune d'ENTREPIERRES informe les intéressés que l'adjudication du droit de chasse dans la forêt communale de Briasc aura lieu le Dimanche 30 Juillet 1939, à 14 heures, dans la salle de la Mairie.

Le Maire : PARET.

LA MOTTE-DU-CAIRE

Succès. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir le beau succès que vient de remporter notre jeune compatriote, Mlle Laure Massot, étudiante en pharmacie.

Mademoiselle Massot a subi, avec la mention « Bien » devant la Faculté de Marseille les épreuves de la troisième année de pharmacie. Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à la brillante lauréate et à sa famille.

Mademoiselle Laure Massot est la nièce de Monsieur Edouard Clément maire de Maumeilh, notre sympathique conseiller d'arrondissement, et la très proche parente de Monsieur Massot, Conseiller Général du Canton de La Motte-du-Caire et Député de Digne.

LE CAIRE

Construction d'un Champ de Foire

Monsieur Marcel Massot vient de recevoir de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, la lettre ci-après, que nous sommes heureux de publier :

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la subvention qui a été allouée à la Commune du Caire pour la construction d'un Champ de Foire, lui fût payée le plus tôt possible.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la date du 6 Juin 1939, j'ai pris les mesures nécessaires en vue d'assurer le paiement à cette collectivité d'une somme de 10.000 francs à titre de premier compte sur la subvention accordée.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération. — Amitiés.

Le Ministre de l'Agriculture :

QUEUILLE.

VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

Deux Grands Films d'Action

Première Partie :

Miss Scotland Yard

(la lutte contre le rayon de la mort)
Grand Film Policier de l'Aviation.

Deuxième Partie :

UNE NATION EN MARCHE

Œuvre Puissante

Film passionnant, angoissant, d'une envergure inimaginable.

La plus grande aventure née de l'héroïsme de quelques hommes, qui fut jamais mise à l'écran.

Salle très fraiche et bien aérée.

Etude de Me Fernand POUJOL
Notaire aux MEES (Basses-Alpes)

LOCATION
de Fonds de Commerce

Avis Unique

Suivant acte reçu par Me POUJOL, Notaire aux MEES, le Premier Juillet mil neuf cent trente neuf, enregistré aux MEES, le quatre Juillet mil neuf cent trente neuf, Folio 50, Numéro 317, Monsieur Augustin Victorin Marin TURCAN propriétaire agriculteur, et Madame Charlotte Marie Augustine BLANC, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Robert François Maxime MARTIN, son épouse en deuxièmes noces, demeurant ensemble à MONT-FORT, quartier du Fournas ;

Ont donné à bail pour une durée de trois ans du premier Juillet mil neuf cent trente neuf au premier Juillet mil neuf cent quarante deux diverses parties d'un immeuble sis à CHATEAU-ARNOUX, quartier du Fournas ainsi que le fonds de Commerce de Café-Restaurant exploité dans ledit immeuble

A Monsieur Philidor Auguste ARNAUD, cafetier, demeurant dans les locaux loués qui exploitera le dit fonds de commerce à ses risques et périls exclusifs pendant toute la durée de la location.

Pour Avis :
F. POUJOL.

ETAT-CIVIL

du 7 au 14 Juillet

NAISSANCES

Christiane Andrée Dollet, rue Droite.

DÉCÉS

Marie Pauline Lisa Latil, veuve Sourribes, 80 ans, La Chaumiane.

PUBLICATION DE MARIAGES
MARIAGES

Néant.

ENTREPIERRES

REMERCIEMENTS

Les Familles IMBERT, BENOIT et MATHIEN, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de Madame

Valérie IMBERT

née BREMOND

décédée à Entrepierres à l'âge de 76 ans.

Un traitement efficace

A toutes les personnes qui ont la respiration courte, qui ont de l'oppression, nous conseillons l'emploi de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Il n'existe pas de meilleur traitement. C'est le seul remède qui dissipe instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement.

Prix de la boîte : 6 frs 15, dans toutes les pharmacies.

CITE DE SAINT-AUBAN

Fête Patronale

des 16 et 17 Juillet 1939

SAMEDI 15 JUILLET

A 21 heures : Ouverture du Bal.

DIMANCHE 16 JUILLET

à 9 heures 30 : Grand Concours de Boules : 1er Prix : 350 frs plus la moitié des mises ; 2e Prix ; 125 frs plus le quart des mises ; 3e Prix : 25 frs plus le quart des mises. Les mises sont fixées à 15 frs par équipe. Inscriptions reçues à l'Hôtel Villiard. Lancement du but à 10 h. Les parties continueront le Dimanche suivant.

Concours de Consolation : 1er prix 100 frs plus la moitié des mises ; 2e prix 50 frs plus le quart des mises ; 3e prix le quart des mises. Inscriptions et tirage dès les premières parties du grand concours terminées.

De 11 h. à 12 h. 30, Concert sur la Terrasse de l'Hôtel ; de 11 h. à 12 h., Jeux Divers pour les enfants ; à 16 h. 30, Grand Concert donné par l'Harmonie de Saint-Auban sous la direction de son chef M. Baillet.

à 18 h., Bal Apéritif ; à 21 h., Bal de Nuit.

LUNDI 17 JUILLET

à 8 h. 30, Concours de Pied-Tanque, 1er prix, 75 frs plus la moitié des mises ; 2e prix, 35 frs plus le quart des mises ; 3e prix, le quart des mises. Les mises sont fixées à 15 frs par équipe.

A 10 h., Courses pédestres réservees aux membres actifs de l'U. S. C. A. S. A. Prix : 50, 30 et 20 frs.

à 11 h., Concert à la Salle des Fêtes ;

à 14 h. 30, VII Grand Prix Cycliste courru sous le règlement de l'U. V. F. 100 kms autour de la Cité. 1er prix, 500 frs ; 2e prix, 250 frs ; 3e prix, 150 frs ; 4e prix, 100 frs ; 5e 6e, 7e et 8e prix, 50 frs. Au 1er Bas-Alpin, 50 frs. Au 1er de la Commune, 50 frs. Nombreuses primes attribuées au cours de la course..

à 14 heures, Course Cycliste réservée aux débutants de Château-Arnoux Saint-Auban (13 tours du Circuit) 1er prix, 50 frs ; 2e prix, 30 frs ; 3e prix, 20 frs.

à 18 h., Bal Apéritif ; à 21 h., Grand Bal de Nuit.

Concours de Tir et de Pointage réservés au Comité.

Les Bals des 16 et 17 seront tenus par l'Orchestre Isoard d'Aix-en-Provence (8 exécutants).

Les jets de serpenteaux et liquides parfumés sont interdits.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait se produire au cours des fêtes.

Vu : Le Maire : Le Comité.

PALENA.

COMMUNE DE VALERNES

Fête Patronale

des 16 et 17 Juillet 1939

DIMANCHE 16 JUILLET

Grand Bal — Feu d'Artifice — Concours de Chant.

à 14 heures : Jeux. — Courses pour les petits : 5 et 3 frs ; de 9 à 13 ans : 5 et 3 frs ; de 13 à 16 ans : 10 et 5 frs ; de 16 ans et au-dessus (100 mètres) : 15 et 5 frs.

Trois sauts : 10 et 5 francs.

LUNDI 17 JUILLET

Concours de Boules : 1er prix : 150 francs et la moitié des mises ; 2e prix : 50 francs et l'autre moitié des mises.

Concours de Pied-Tanque : 50 frs plus la moitié des mises.

Tir à la Cible : 50 frs de prix.

En cas d'accident la municipalité décline toute responsabilité.

Le Maire : PARRAUD.

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

AGENCE « LIBERIA »
Pour tous vos Achats et Réparations
MOTOS et VELOS
allez chez...

ROME Marin

Rue Saunerie — SISTERON

Dépositaire des MACHINES A COUDRE

Vous aurez toujours satisfaction

Le Sérum Végétal

DE VERGONS
extraits physiologiques
de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...
MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

Pharmacie Phytothérapique

5, Rue de la République — NICE

Noël PIGNOL

MANUFACTURE
de Sacs et de Bâches

199, Boulevard National — Tél. Natl 62-27

MARSEILLE

Pour VENDRE ou ACHETER

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS etc.

S'adresser en confiance à

l'Agence Générale des Alpes

FONDÉE EN 1909

R. GIRARD

51, Rue Carnot — GAP — Téléphone 1.10

© VILLE DE SISTERON

POUR

VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

M. PASCAL - LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

99 FEMMES sur 100

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.

en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

C'est ce qu'en verrait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

VIEUX JOURNAUX A VENDRE

S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

En vente à la Librairie LIEUTIER

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice Téléphone : 844-68.
L'été aux Mées et à Riez.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS-9e
ANCIENNEMENT BANQUE DES ALPES

SUCCURSALE DE GAP
12, RUE CARNOT — TÉL. 0-15 & 197

AGENCE DE SISTERON
RUE DE PROVENCE
TÉLÉPHONE 28

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON